

ADMINISTRATION

SERVICES DÉCONCENTRÉS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 14 janvier 2010 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2010

NOR : SASR1030027A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale et modifiant le décret n° 97-157 du 20 février 1997 relatif aux emplois de directeur régional, de directeur départemental et de directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié, relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, et notamment ses articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le jury est présidé par Mme Danièle CHAMPION, sous-directrice des emplois et des compétences, représentant la directrice des ressources humaines.

Article 2

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve de soutenance de mémoire prévue à l'article 6 de l'arrêté du 13 octobre 2004 susvisé :

Mme Raymonde TAILLEUR, représentant le directeur de la sécurité sociale, coordonnatrice.

Groupe d'examineurs n° 1 :

- M. Stéphane LE BOULER, représentant la directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ;
- M. Christophe LERAT, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
- Mme Anne Lyse PENNEL, directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales ;
- Mme Corinne PARIS, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
- M. Jorge MUNOZ, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
- M. Mustapha KHENNOUF, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 2 :

- M. Alain SAUTON, représentant la directrice des ressources humaines ;
- M. Bertrand VIGNERON, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
- M. Didier COUTEAUD, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales ;
- Mme Patricia GOUPIL, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
- Mme Nathalie GOURMELON, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;

- Mme Marie Hélène BERNIER, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.
- Groupe d'examineurs n° 3 :
- M. Jean-Paul DUPRE, représentant le directeur général de l'action sociale ;
 - Mme Yvette RAYSSIGUIER, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
 - M. Alain IVANIC, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales ;
 - Mme Karine HUET, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
 - M. Jean PASCAL, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
 - Mme Karine BIDAN, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.
- Groupe d'examineurs n° 4 :
- Mme Geneviève BIGOT-GOUNARD, représentant le directeur général de l'action sociale ;
 - M. Alain MOURIER, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
 - M. Bertrand ABIVEN, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales ;
 - Mme Marie NORMAND, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
 - M. Alain CELARD, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
 - M. Joël GERMAIN, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 3

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve d'entretien prévue à l'article 7 de l'arrêté du 13 octobre 2004 précité :

- M. Jean-Jacques TREGOAT, inspecteur général, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, coordonnateur ;
- M. Jacques RAIMONDEAU, représentant le directeur général de la santé ;
- M. François GALARD, directeur régional des affaires sanitaires et sociales ;
- Mme Sylviane LE PEUCH, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales, par intérim ;
- M. Nicolas DROUART, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
- Mme Dominique ROCHE, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 4

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle, en application de l'article 12 du décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 susvisé, sont adjoints au jury :

1. Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination

Pour l'épreuve de mémoire :

Mme Sylvie PHILIPPE-VIALLARD, adjointe au chef du bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie à la direction des ressources humaines.

Pour l'épreuve d'entretien :

Mme Alexandra PIERRE-ANGELOT, responsable du pôle égalité des chances au bureau de l'accompagnement des carrières à la direction des ressources humaines.

2. Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées

Pour l'épreuve de mémoire :

M. Thierry BOULISSIERE, chef de bureau des adultes handicapés à la direction générale de l'action sociale.

Pour l'épreuve d'entretien :

Mme Michèle PIVIN, chargée de mission auprès du sous-directeur des personnes handicapées à la direction générale de l'action sociale.

Article 5

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 janvier 2010.

Pour les ministres et par délégation :
La chef de bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie,
A. RANDRIANARISON